

**COMPTE RENDU DES DECISIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU**  
- SEANCE DU 7 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le sept mars, LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN

Mme Evelyne RAVAUD a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 1<sup>er</sup> mars 2017

Nombre de conseillers : en exercice : 41

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Serge HEGRON  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIERE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Marie-France GOURAUD  
M. Roger MARAN  
Mme Martine DORÉ  
M. Yvon LESAGE

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Laurent COCHARD  
M. Anthony MARTEIL

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
Mme Evelyne RAVAUD

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Béatrice MAUDET  
(présente jusqu'au point 5)  
M. Gilles CHAUVEAU  
Mme Manuella GUILLET

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FETIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
M. Christian CHIRON  
M. Michel BRENON

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Nicole BATARD  
Mme Catherine FILLAUDEAU

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Magali VARENNES  
M. Bernard GUILLET

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

M. Stéphan BEAUGÉ  
M. Alain VACHON  
M. Arnaud PERIN  
Mme Nathalie DERAMÉ  
Mme Colette CHARIER

Pouvoirs :

Mme Myriam BOURCEREAU, absente, a donné pouvoir à M. Jean-Yves MARNIER  
Mme Stéphanie NEUVILLE BERNIER, absente, a donné pouvoir à M. Michel BRENON  
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à M. Johann BOBLIN  
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA  
M. Sylvain JALLOT *présent jusqu'au point 3*, a ensuite donné pouvoir à M. Patrick BERTIN (*point 3 à 11*)  
Mme Virginie VERSHELLE, absente, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ  
M. Claude DENIS, absent, a donné pouvoir à Mme Colette CHARIER

**ADMINISTRATION GENERALE****1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DES 13 DECEMBRE 2016 ET 24 JANVIER 2017**

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du Conseil du 13 décembre 2016 et le procès-verbal de la réunion du Conseil du 24 janvier 2017.

**2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS**

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Depuis la dernière réunion du Conseil communautaire, plusieurs décisions ont été prises par le Bureau et le Président dans le cadre des délégations qui leur ont été accordées par le conseil.

Le Bureau a pris les décisions suivantes :

**Le 17 janvier 2017**, pour souscrire une convention avec les collectivités riveraines du lac de Grand Lieu pour la promotion du sentier de Grande Randonnée de Pays « Tour du lac de Grand Lieu » et la répartition des dépenses liées à l'inauguration du sentier et la création des rando-fiches (*dépenses à répartir évaluées à 5 975.28 € TTC*) ;

**Le 7 février 2017**, pour :

- confier à la société BECS une mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé pour les projets de travaux envisagés par la CCGL, à savoir :
  - L'extension de la zone d'activités de Grand Lieu
  - L'extension du parc d'activités Tournebride 4
  - L'aménagement du parc d'activités de La Bayonne
  - L'extension/réhabilitation des 4 déchetteries
  - La réhabilitation des réseaux EU et EP
  - La requalification de 4 zones d'activités

Le montant global du marché s'élève à 29 807 € HT ;

- souscrire une convention avec la commune de St Philbert de Grand Lieu pour l'utilisation de la billetterie du bureau d'information touristique du site du Prieuré de l'Abbatiale pour la vente de billets relatifs à trois spectacles organisés par la commune de St Philbert de Grand Lieu ;
- renouveler la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour un coût annuel de 1750 € HT, pendant 3 ans. Le programme 2017 s'articule autour des actions suivantes :
  - Accompagnement des porteurs de projet et des chefs d'entreprises artisanales du territoire,
  - Pilotage de l'action « Numérique »,
  - Organisation d'une soirée « Réseau/Speed-meeting »,
  - Co-animation d'une réunion d'information sur le transmission d'entreprise,
  - Participation à l'animation de l'Association « Produit en Pays de Retz ».

La CMA continue par ailleurs de délivrer des informations économiques dans le cadre de son observatoire économique (fiches territoriales, listes d'entreprises, notes de conjoncture...)

**Le 14 février 2017**, pour confier au Bureau d'études GETUDES Consultant, une mission d'assistance pour le nouveau contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de la CCGL (en tranche ferme) et pour le suivi du contrat (en tranche optionnelle). Le montant global de cette mission s'élève à 29 300 € HT.

Le Président a pris les décisions suivantes :

**Le 20 janvier 2017**, pour créer un emploi ponctuel à temps non complet de responsable technique au bureau d'information touristique de Passay à La Chevrolière, du 27 janvier 2017 au 26 janvier 2018 ;

**Le 24 janvier 2017**, pour créer un emploi à temps non complet d'éducateur des activités physiques et sportives de la natation au centre aquatique le Grand 9, du 4 au 10 février 2017, pour permettre le remplacement d'un éducateur sportif en formation ;

**Le 6 février 2017**, pour :

- créer un emploi ponctuel à temps complet d'agent technique, du 13 février au 12 mai 2017, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la mise en place de la redevance incitative ;
- créer un emploi d'adjoint administratif du 27 février au 30 juin 2017, pour faire face à un accroissement temporaire d'activités lié au transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cet agent vient renforcer le service comptabilité ;

**Le 13 février 2017**, pour :

- modifier la régie de recettes créée pour la collecte des plaques de fibrociment en y ajoutant la vente des composteurs et des systèmes de fermeture des bacs individuels pour la collecte des déchets ;
- l'acquisition de 500 bacs individuels de 120 litres pour la collecte des déchets ménagers (250 bacs à couvercle gris et 250 bacs à couvercle jaune) pour un montant total de 9 400 € HT ;
- l'acquisition de 8 colonnes d'apport volontaire (4 pour le papier, 4 pour le verre) pour un montant total de 8969 € HT ;
- la révision des tarifs des services communs de la pépinière et des hôtels d'entreprises à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour prendre en compte :
  - **L'enlèvement des ordures ménagères** avec la suppression de la redevance spéciale et la mise en place de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la CCGL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Pour les locataires de la pépinière et des hôtels d'entreprises, la redevance spéciale est remplacée par un tarif au m<sup>2</sup> calculé sur la base du volume des bacs mis à disposition par bâtiment pour la collecte des déchets ménagers et de la surface de bâtiment occupée par l'entreprise,
  - **L'évolution des charges liées à l'éclairage et au chauffage**. Le tarif applicable pour participer au financement des frais d'éclairage et de chauffage n'ayant pas évolué depuis 1999, il a été fixé à 1.00 € HT/m<sup>2</sup> de bureau/mois (contre 0.76 € auparavant) ;

**Le 16 février 2017**, pour confier à la société JUNIPER CONSEIL, une mission de conseil en archéologie préventive dans le cadre de l'aménagement du parc d'activités Tournebride 4. En effet, une opération de fouilles archéologiques doit être réalisée, sur une emprise d'environ 5 hectares, préalablement aux travaux d'aménagement du Parc d'Activités de Tournebride 4. Une consultation d'entreprises pour la réalisation de ses fouilles doit être lancée.

Pour préparer cette consultation et compte tenu de la spécificité de ce dossier, la Communauté de Communes de Grand Lieu souhaite être accompagnée par un cabinet spécialisé dans les missions suivantes :

- Pré-analyse du dossier / estimation prévisionnelle
- Assistance pour l'élaboration du DCE
- Si nécessaire, en phase de consultation, mobilisation des opérateurs agréés
- Analyse des offres et notation / rédaction d'un rapport d'analyse
- Négociation
- Rédaction du rapport pour la CAO
- Suivi et médiation avec les services de l'État/DRAC jusqu'à l'obtention de l'autorisation de fouilles
- Assistance pour l'élaboration du dossier de demande de subvention
- Suivi hebdomadaire des travaux via le compte-rendu de l'opérateur archéologique

Le coût des prestations confiées au cabinet JUNIPER s'élève à 8 450 € HT ;

**Le 17 février 2017**, pour solliciter une aide financière de 163 000 € au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local Grandes Priorités 2017 (FSIL GP 2017) mis en œuvre par l'État, pour contribuer au financement des travaux de création de plateformes gravats et déchets verts dans les 4 déchèteries communautaires estimés à 482 146.60 € ;

**Le 27 février 2017, pour :**

- solliciter auprès du Département une aide financière de 112 000 € au titre du soutien aux territoires, pour contribuer au financement des travaux d'aménagement de nouvelles places pour l'accueil des gens du voyage sur le site de l'aire de Geneston, estimés à 280 000 € ;
- confier à la société COGESER Direct services l'impression et le routage de la deuxième facture à blanc (2<sup>ème</sup> semestre 2016) prévue dans le cadre de la mise en œuvre de la redevance incitative. Le coût de ces prestations correspond à :
  - Impression de 16 000 lettres, factures, formulaires, mise sous pli et fourniture des enveloppes : 3 708.70 € HT.
  - Affranchissement de 15 800 enveloppes : 7 389.80 € net de taxes

**FINANCES ET MUTUALISATION****3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 (DOB)**

Rapporteur : M. Frédéric LAUNAY

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2017 (articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales), les membres du conseil communautaire ont débattu des orientations générales du budget principal et des budgets annexes « déchets ménagers », « SPANC », « gestion immobilière », « parcs d'activités », « assainissement collectif », et « Office de tourisme communautaire » de la communauté de communes. Ce débat s'est tenu à partir du rapport ci-joint et portant sur les éléments suivants:

**1. Présentation de la structure****2. Rappel des obligations légales du DOB :**

- Les objectifs du DOB
- Le contexte
  - Une inflation annuelle proche de zéro en 2016
  - Une perspective de croissance prévisionnelle pour 2017 : + 1,5 %
  - La poursuite de la baisse des concours de l'Etat sur l'année 2017 (DGF)
  - La perte de la dynamique de progression des recettes fiscales (conséquence de la réforme de la TP)
  - La revalorisation de + 0,4 % des bases fiscales
  - La nécessité de préserver la capacité d'autofinancement pour permettre la réalisation de projets structurants et d'investissements, sans recours excessifs à l'emprunt
  - La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un service public de qualité, en intégrant la mutualisation de charges (groupements de commandes ...), le transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - La poursuite des travaux sur les mutualisations potentielles (*groupements de commandes, services communs,...*)
  - Un travail d'expertise de l'ensemble des leviers d'économie de charges et d'évolution des recettes

**3. Rétrospective financière 2012-2016 et état de la dette****4. Bilan 2016 par budget:**

- Rappel des principales dépenses et recettes de fonctionnement
- Rappel des principales dépenses et recettes d'Investissement

**5. Prospective financière 2017-2021**

- Les orientations stratégiques :
  - **Développement économique** du territoire et accompagnement des projets d'entreprises
  - Poursuite de l'engagement communautaire dans les domaines des piscines et aires d'accueil des gens du voyage
  - Poursuite de la qualité des services communs mis en place à savoir :
    - l'urbanisme (Administration des Droits du Sols)
    - la commande publique
    - le bureau d'étude technique/ingénierie (ATTEV)
  - Mise en œuvre des **nouvelles compétences transférées** (office de tourisme, assainissement collectif, transports scolaires, poteaux incendie, chemins de randonnées et pistes cyclables)

- Poursuite de l'étude sur le transfert de **nouvelles compétences** (GEMAPI, écoles de musique, actions en faveur de la jeunesse), la création de **services communs** (ressources humaines, finance/comptabilité), la mise en place de **nouveaux groupements de commandes**
- Approche sur les **accès au territoire et les mobilités**
- Développement des **actions de préservation de l'environnement**, en terme :
  - o d'assainissement collectif et non collectif,
  - o d'incitation à la réduction des déchets
  - o de randonnées
- Evolution de la DSC en fonction de la situation budgétaire communautaire
- **Les leviers proposés pour 2016**
  - Maîtrise des charges (mutualisation et services communs)
  - Fiscalité
    - Révision du coefficient de la TASCOTM
    - Révision de la base minimum de CFE
    - Maintien des taux TH, TF, TFNB, CFE
  - FPIC : répartition intégrale de l'enveloppe aux communes
  - DSC 2017 : maintien de l'enveloppe de DSC équivalente à celle de 2016
  - Attribution de compensation (AC) : réduction de l'enveloppe à hauteur des charges transférées suite au transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Poursuite de l'essor de la stratégie de développement économique
- **La prospective financière 2017-2021**
  - Intégration des nouvelles compétences et nouveaux budgets annexes « Déchets ménagers », « office de tourisme communautaire » et « assainissement collectif »

## 6. Les tendances 2017 par budget :

### ■ **Au niveau du Budget Principal :**

#### *En Fonctionnement :*

- Transfert des charges liées aux déchets ménagers et aux déchetteries au Budget annexe « Déchets ménagers et assimilés »
- Volonté de maîtriser les charges courantes
- Réduction des contributions aux structures syndicales (suppression de la contribution suite à la dissolution du PETER GML)
- Poursuite du règlement des charges et produits liées aux actions en cours au moment de la dissolution du Pays GML (Conseil de développement, intégration d'un agent mis à disposition du PETER Pays de Retz, solde de l'action PCET)
- Poursuite du versement des subventions liées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif par le budget principal
- Réduction de l'enveloppe de l'Attribution de Compensation à hauteur de la charge nette transférée
- Maintien de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de du montant de 2016
- Actions de territoires
- Accès au territoire et mobilités
- Nouvelles dépenses liées aux transferts de compétences (transports scolaires, poteaux incendie, les chemins de randonnées)
- Subvention de fonctionnement destinée à équilibrer le Budget annexe Office de Tourisme Communautaire
- Subvention ou avance versée au Budget annexe Parcs d'activités

#### *En Investissement*

- Financement des restes à réaliser 2016
- Poursuite de la constitution de l'enveloppe de Fonds de Concours
- Centre aquatique Le Grand 9 (poursuite des travaux générant des économies d'énergie, logiciel d'exploitation, matériels, provision pour travaux divers, travaux de remise en état)
- Piscine de l'Aqua 9 (remplacement chaudière, matériels et travaux divers)
- Communication : refonte du site internet
- Subvention d'équipement pour une Résidence de Jeunes Travailleurs de La Chevrolière
- Provision pour la mise en place des services communs
- Voirie d'intérêt communautaire (travaux de requalification des zones d'activités : assainissement et voirie, matériels et travaux divers de voirie)
- Aires d'accueil des gens du voyage (provision pour l'extension de l'aire d'accueil de Geneston)

- **Au niveau du Budget Annexe « Déchets ménagers » :**
  - Transfert des charges et produits relatifs aux déchets ménagers et déchèteries du budget principal au budget annexe.
  - Mise en œuvre de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - Réhabilitation des 4 déchèteries communautaires
  
- **Au niveau du Budget Annexe « SPANC » :**
  - A compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, gestion en régie « mixte » du service avec un technicien CCGL et le recours à un marché public pour effectuer les contrôles de bon fonctionnement (prestations GEOSCOPI)
  - Périodicité des contrôles : 8 ans
  
- **Au niveau du Budget Annexe « Gestion immobilière » :**
  - la gestion de la pépinière, des hôtels d'entreprises et des ateliers relais
  - Prise en charge des bâtiments de l'ancien CHS conservés sur le Parc d'activités de la Bayonne et destinés à être loués à des entreprises (travaux d'aménagement et de remise aux normes)
  - Création d'un nouvel atelier relais sur la ZA de Pont James à St Colmban
  
- **Au niveau du Budget Annexe « parc d'activités » :**
  - Le développement de l'emploi par l'extension et l'aménagement de zones d'activités
  - Extension PA de Viais, ZA de Grand Lieu
  - Début des travaux PA de la Bayonne
  - Début des travaux de fouilles archéologiques PA de Tournebride 4
  - Etudes et acquisitions foncières
  
- **Au niveau des Budgets Annexes « Assainissement collectifs » :**
  - Mise en œuvre de la compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2017
  
- **Au niveau du Budget Annexe « Office de tourisme communautaire » :**
  - Mise en œuvre de la compétence Office de tourisme communautaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires 2017 à partir du rapport ci-joint.

#### **4. MONTANT PROVISOIRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Rapporteur : M. Frédéric LAUNAY

Par délibération du 7 mars 2006, lors du changement de régime fiscal de la CCGL, à savoir le passage à la Fiscalité professionnelle Unique (FPU), le Conseil de la Communauté de Communes de Grand Lieu a fixé le montant de l'attribution de compensation à verser aux communes à compter de 2006, à **2 641 107 €**

Il est rappelé que l'attribution de compensation, qui a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du changement de régime fiscal et des transferts de compétences pour l'EPCI et ses communes membres, est fixée conformément à l'article 86 de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

Les modalités de versement sont fixées par l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

L'évaluation des charges transférées reste dévolue à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – article 1609 nonies C IV du Code général des impôts – qui dispose désormais d'un délai de 9 mois à compter de la date du transfert de charges pour se prononcer sur l'évaluation des charges transférées.

Les conseils municipaux ont 3 mois pour se prononcer sur le rapport de la CLECT.

En cas de désaccord ou de non adoption du rapport de la CLECT, le Préfet pourra constater le coût net des charges transférées selon les modalités définies par le Code général des impôts (article 1609 nonies C).

Au terme du travail mené au cours de l'année 2016 sur les compétences à exercer à l'échelle communautaire, il a été décidé, par délibération du 27 septembre 2016 entérinée par arrêté préfectoral en date du 13 décembre 2016, que la CCGL exerce les nouvelles compétences suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

- *Assainissement collectif*
- *Gestion et remplacement des bornes incendie dans le respect de la responsabilité des maires, détenteurs du pouvoir de police*
- *Le Transport scolaire*
- *Création, aménagement et entretien des itinéraires de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et les Liaisons cyclables d'intérêt communautaire*
- *Gestion et exploitation des équipements de la Maison Touristique de Passay à la Chevrolière et du site du Prieuré de l'abbatiale de Saint Philbert de Grand Lieu, ainsi que les actions de promotion, d'animation et de visite de l'abbatiale*

En fiscalité unique (FPU) le transfert de compétences s'accompagne d'une réduction des attributions de compensation des communes concernées par les transferts.

Les charges nettes transférées par chaque commune sont retenues sur l'attribution de compensation de sorte que la CCGL récupère les ressources consacrées par le transfert.

La CLECT qui s'est réunie les 7 et 12 décembre 2016, 17 janvier 2017, ainsi que les 1<sup>er</sup> et 15 février 2017, a pris connaissance de l'évaluation des charges.

La CLECT a provisoirement arrêté le montant des charges à transférer de la manière suivante :

#### Poteaux incendie

*Les communes transfèrent l'entretien de 724 poteaux d'incendie à la CCGL.*

*La CLECT a retenu les charges suivantes :*

- *l'entretien périodique des hydrants à raison de 60 € TTC par an par hydrant, avec un contrôle tous les 2 ans de chaque hydrant,*
- *la maintenance (réparation et pièces) hors entretien périodique, à raison de 10 € TTC par an /par hydrants,*
- *les dépenses de renouvellement et d'installation des hydrants, à raison de 2 500 € TTC par poteau d'incendie, en prenant en considération une durée de vie de chaque poteau d'incendie de 40 ans.*

*soit un total de **86 460 €**.*

#### Transport scolaire

*Le territoire de la CCGL est desservi par 2 organismes différents selon les communes :*

- *la Communauté de Communes de la Région de Machecoul pour les communes de : La Chevrolière, la Limouzinière, Pont saint Martin, Saint Colomban, Saint Lumine de Coutais et saint Philbert de Grand Lieu.*
- *Le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS) du canton d'Aigrefeuille sur Maine pour les communes de : Le Bignon, Geneston et Montbert.*

*La CLECT a décidé de retenir un coût moyen de 10 € par élève transporté, appliqué au nombre d'élèves transportés en 2016 (2 503 élèves transportés en 2016), pour un coût total de **25 030 €***

#### Chemins de randonnées

*Les communes transfèrent à la CCGL l'entretien, l'aménagement et la signalétique des chemins de randonnée, soit 271 kms de chemins inscrits au PDIPR dont 111 kms de chemins naturels nécessitant un entretien.*

*A ce titre, la CLECT a évalué les charges de la manière suivante :*

- *charges d'entretien*
- *charges d'investissement à un montant de 83 333,59 € avec une subvention de 50 891,76 € soit un coût net de 32 441,77 € HT*

*La CLECT a décidé de ne pas prendre en compte pour les 9 communes le montant des charges transférées pour les chemins de randonnée.*

#### Office de tourisme

*Les communes de La Chevrolière et de Saint Philbert de Grand Lieu ont transféré les offices de tourisme à la CCGL.*

*La CLECT a évalué provisoirement le montant des charges transférées à :*

- *73 220 €, pour la Maison Touristique de Passay à La Chevrolière,*
- *156 825 €, pour le Site du Prieuré de l'Abbatiale de Saint Philbert de Grand Lieu.*

*Soit un total de **230 045 €**.*

La CLECT doit poursuivre son travail pour :

- déterminer le montant exact des charges à transférer dans le cadre des compétences transférées,
- définir les biens mis à disposition, ainsi que leur valeur comptable.

Au vu des évaluations provisoires des charges transférées,

En l'attente du rapport définitif de la CLECT,

**Le Conseil communautaire**, par un vote à main levée, par 38 voix pour et 2 abstentions (*Mme Nicole BATARD et M. Sylvain JALLOT qui a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN*) **PREND ACTE** des attributions de compensation provisoires, pour les compétences transférées, pour information des communes, à savoir :

Communes	Attribution de compensation au 31/12/2016	Poteaux incendie	Transports scolaires	Tourisme et randonnée		Attribution de compensation 2017
		Charges nette entretien, maintenance et renouvellement	Participation aux frais 10 € / élève	Chemins de randonnée	Office Tourisme	
Le Bignon	561 846 €	11 060 €	2 340 €	- €		548 446 €
La Chevrolière	590 801 €	11 860 €	3 250 €	- €	73 220 €	502 471 €
Geneston	268 185 €	7 040 €	3 050 €	- €		258 095 €
La Limouzinière	113 215 €	7 360 €	2 500 €	- €		103 355 €
Montbert	151 781 €	7 920 €	2 720 €	- €		141 141 €
Pont Saint Martin	245 491 €	11 180 €	670 €	- €		233 641 €
Saint Colomban	39 334 €	7 360 €	3 540 €	- €		28 434 €
Saint Lumine de Coutais	79 863 €	6 680 €	2 120 €	- €		71 063 €
Saint Philbert de Grand Lieu	590 591 €	16 000 €	4 840 €	- €	156 825 €	412 926 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 641 107 €</b>	<b>86 460 €</b>	<b>25 030 €</b>	<b>- €</b>	<b>230 045 €</b>	<b>2 299 572 €</b>

## 5. INDEMNITES DES ELUS : MISE A JOUR DE L'INDICE DE REFERENCE

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) modifie l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités des élus. Cet indice, initialement fixé à 1015 est passé à 1022.

Aussi, pour les collectivités qui ont fixé les indemnités de fonction en faisant expressément référence à l'indice brut terminal 1015 - comme c'est le cas de la délibération du Conseil de la CCGL du 13 mai 2014 – il convient de prendre une nouvelle délibération.

En conséquence, il est demandé au Conseil communautaire d'adopter une nouvelle délibération qui précise que le montant des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents titulaires d'une délégation est fixé aux taux suivants (taux identiques à la délibération du 13 mai 2014) :

- Président : 61.21% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- 8 vice-présidents : le produit de 22.425% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique par le nombre de vice-présidents (8)

**Le conseil communautaire**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment dans son article L5211-12 qui définit les conditions d'octroi des indemnités de fonctions au Président et aux vice-Présidents d'une communauté de communes ;

**VU** Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017) qui modifie l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités des élus ;

**FIXE**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du Président et des vice-présidents titulaires d'une délégation aux taux suivants :

- Président : 61.21% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 8 vice-présidents : le produit de 22.425% de l'indice brut terminal de la fonction publique par le nombre de vice-présidents (8)



## **TOURISME**

### **6. CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE TOURISME**

Rapporteur : M. Johann BOBLIN

Avec la mise en œuvre de la compétence « Tourisme » au niveau communautaire au 1<sup>er</sup> janvier dernier, le **Conseil communautaire**, par un vote à main levée, par 38 voix pour et une abstention (M. Sylvain JALLOT qui a donné pouvoir à M. Patrick BERTIN) **DECIDE** la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet pour mettre en œuvre une politique touristique du territoire et pour coordonner et gérer ce service à l'échelle des 9 communes de Grand Lieu.

## **AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITES ET VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

### **7. MARCHÉ D'EXTENSION DE LA ZA DE GRAND LIEU**

Rapporteur : M. Jean-Jacques MIRALLIÉ

En décembre dernier, la CCGL a lancé une consultation d'entreprises, selon une procédure adaptée, pour réaliser les travaux d'extension de la zone d'activités de Grand Lieu sur la commune de Saint Philbert de Grand Lieu. Cette extension porte sur environ 9.3 hectares pour environ 6.5 hectares de parcelles cessibles.

La consultation d'entreprises concerne les travaux de terrassement, voirie, assainissement EU – EP, réseaux souples et aménagements paysagers répartis en 4 lots :

- Lot 1 : Terrassement / Voirie / Signalisation
- Lot 2 : Assainissement EU-EP
- Lot 3 : Réseaux Souples
- Lot 4 : Aménagements paysagers

Pour l'ensemble de ces travaux, l'estimation globale établie par le maître d'œuvre, le Cabinet CDC CONSEILS, s'élève à un montant de 873 117.00 € HT pour l'ensemble des lots.

Au vu des résultats de la consultation, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président et les vice-présidents à signer le marché à intervenir avec les entreprises mieux-disantes suivantes :

Lots	Nombre d'entreprises ayant déposé une offre	Entreprises	Montants des offres mieux-disantes
Lot 1 : Terrassement / Voirie/ Signalisation	6	CHARIER TP	269 559,06 €
Lot 2 : Assainissement EU-EP	6	GADAIS	146 303,10 €
Lot 3 : Réseaux Souples	3	VIGILEC	57 984,80 €
Lot 4 : Aménagements paysagers	6	ART DAN	32 000,00 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>505 846,96 €</b>

**Le Conseil communautaire**, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'attribuer les marchés pour les travaux d'extension de la zone d'activités de Grand Lieu à St Philbert de Grand Lieu aux entreprises susvisées ;

**AUTORISE** le Président et les vice-présidents à signer les marchés à intervenir avec ces entreprises ainsi que les pièces s'y rapportant.

## 8. MARCHÉ DE REQUALIFICATION DES ZONES D'ACTIVITÉS

Rapporteur : M. Jean-Jacques MIRALLIÉ

En décembre dernier, La Communauté de Communes de Grand Lieu a lancé une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée, pour réaliser les travaux de requalification de 4 zones d'activités :

- Zone d'activités de Grand Lieu à Saint Philbert de Grand Lieu
- Zone d'activités de la Nivardière à Pont Saint Martin
- Zone d'activités des Champs Brossards à Montbert
- Zone d'activités de la Boisselée à La Limouzinière

Les études techniques ont été réalisées par le bureau d'études ECR Environnement. Les travaux seront dirigés par les services techniques de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

Compte-tenu de la nature des travaux projetés, l'opération a été décomposée en 2 lots:

- Lot n° 01 – Terrassement, chaussée, signalisation
- Lot n° 02 – Fibre optique (pour la zone d'activités de la Nivardière à Pont Saint Martin)

L'estimation du projet établi par ECR Environnement est de 859 359 € HT au total.

Au vu des résultats de la consultation, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président et les vice-présidents à signer le marché à intervenir avec les entreprises mieux-disantes suivantes :

Lots	Nombre d'entreprises ayant déposé une offre	Entreprises	Montants des offres mieux-disantes
Lot n° 01 – Terrassement, chaussée, signalisation	7	Groupement BODIN TP/EUROVIA	551 114,60 €
Lot n° 02 – Fibre optique	3	SAG VIGILEC	62 650,00 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>613 764.60 €</b>

**Le Conseil communautaire**, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'attribuer les marchés pour les travaux de requalification de quatre zones d'activités aux entreprises susvisées ;

**AUTORISE** le Président et les vice-présidents à signer les marchés à intervenir avec ces entreprises ainsi que les pièces s'y rapportant.

## ENVIRONNEMENT

## 9. APPEL D'OFFRES RELATIF AU MARCHÉ DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DU CANDIDAT

Rapporteur : M Bernard COUDRIAU

Le marché souscrit pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de Grand Lieu arrive à échéance au début du mois de juillet prochain.

Aussi, afin de souscrire un nouveau marché, un appel d'offres ouvert a été lancé en octobre 2016 dans le cadre d'une procédure formalisée, conformément aux dispositions du code des marchés publics.

La consultation comprend 2 lots portant sur :

**Lot 1 :** collecte des déchets ménagers en porte à porte

- La collecte hebdomadaire des ordures ménagères en porte-à-porte en bacs individuels, ainsi que le transport de ces ordures jusqu'au site de vidage retenu par la collectivité dans le cadre de son marché de traitement des OMR ;
- La collecte une semaine sur deux (dite collecte en C0,5) en porte-à-porte des emballages ménagers en bacs individuels ;
- Le transfert des emballages ménagers collectés en porte à porte, jusqu'au site de vidage retenu par la collectivité dans le cadre de son marché de tri des emballages, en utilisant le cas échéant le quai de transfert mis à disposition par la Communauté de Communes de Grand Lieu sur la déchèterie de Geneston ou bien un autre quai de transfert.

**Lot 2 :** collecte en apport volontaire verre et papier, stockage et rechargement

- La collecte des bornes d'apport volontaire de verre, l'acheminement du verre vers une plate-forme appropriée, et son rechargement en vue de sa reprise par le repreneur agréé ;
- La collecte des bornes d'apport volontaire de papier, l'acheminement du papier vers une plate-forme ou un centre de transfert approprié, et son rechargement en vue de sa reprise par le repreneur choisi par la collectivité.

Le marché sera conclu pour une durée de 5 ans et 6 mois à compter du 3 juillet 2017, et sera reconductible 2 fois pour une période de 6 mois supplémentaires à chaque reconduction. La durée du marché ne pourra pas excéder 6 ans et 6 mois.

Le marché se terminera ainsi le 31 décembre 2022, 2 juillet 2023 ou 31 décembre 2023, de manière prévisionnelle, selon la reconduction ou non pour une ou 2 périodes de 6 mois supplémentaires.

Le 22 décembre 2016, le Président a décidé de déclarer la première procédure de consultation, sans suite pour motif d'intérêt général, suite au constat d'une concurrence insuffisante sur les 2 lots du marché. En conséquence, une nouvelle procédure de consultation a été relancée le 23 décembre 2016.

Deux entreprises ont présenté une offre pour le lot n°1 et 3 entreprises pour le lot n°2.

La commission d'appel d'offres, chargée du choix du prestataire, s'est réunie le 28 février 2017. Elle a procédé au classement des offres et attribué le marché aux entreprises suivantes :

Lot s	Entreprise retenue	Montant HT Annuel (en euros)
Lot 1 – Collecte des déchets ménagers en porte à porte	Société COVED	983 346,15 €
Lot 2 – Collecte en apport volontaire verre et papier	Société GRANDJOUAN SACO (VEOLIA)	84 162,00 €
	<b>MONTANT TOTAL ANNUEL HT</b>	<b>1 067 508,15 €</b>
<b>Sur la durée initiale</b>	<b>MONTANT TOTAL HT sur la durée du marché (5,5 ans)</b>	<b>5 871 294,83 €</b>
<b>Durée initiale + 1ère reconduction</b>	<b>MONTANT TOTAL HT sur la durée du marché (6 ans)</b>	<b>6 405 048,90 €</b>
<b>Durée initiale + 2ème reconduction</b>	<b>MONTANT TOTAL TTC sur la durée du marché (6,5 ans)</b>	<b>6 938 802,98 €</b>

**Le Conseil communautaire**, par un vote à main levée, par 38 voix pour et une abstention (M. Yvon LESAGE) : **AUTORISE** le Président et les vice-présidents à signer les marchés à intervenir avec ces entreprises ainsi que les pièces s'y rapportant.

## 10. MARCHÉ DE REHABILITATION DES DECHETERIES : RESULTAT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DU CANDIDAT

Rapporteur : M. Bernard COUDRIAU

En décembre dernier, la Communauté de Communes de Grand Lieu a lancé une consultation d'entreprises suivant une procédure adaptée pour réaliser les travaux de réhabilitation et d'optimisation des quatre déchèteries de la Communauté de communes de Grand Lieu.

Les travaux concernent essentiellement la préparation des terrains, le terrassement, la réalisation de tranchées, le passage de réseaux, la création de plateformes de stockage de voiries, aires de retournements et stationnements, la construction du contrôle d'accès, la réalisation d'équipements de défense incendie, la signalétique et des travaux de serrurerie.

Le marché est décomposé en deux lots :

- Lot 1 : VRD, réseaux, électricité, signalétique, aménagements paysagers ;
- Lot 2 : Serrurerie et équipements haut de quai.

L'estimation du projet établi par le maître d'œuvre SETEC Energie Environnement, lors de la phase études, s'élève à 1 060 000 € HT.

Au vu des résultats de la consultation, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président et les vice-présidents à signer le marché à intervenir avec les entreprises mieux-disantes suivantes :

Lots	Nombre d'entreprises ayant déposé une offre	Entreprises	Montants des offres mieux-disantes
Lot 1 : VRD, réseaux, électricité, signalétique, aménagements paysagers	6	AUBRON - MECHINEAU	739 291.54 € + PSE* : 26 521.00 €
Lot 2 : Serrurerie et équipements haut de quai	4	FRENEHARD ET MICHAUD, en variante	128 956.53 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>894 769.07 €</b>

\*PSE : Prestation supplémentaire éventuelle consistant à changer les luminaires existants par des luminaires LED.

**Le Conseil communautaire**, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE** d'attribuer les marchés pour les travaux de réhabilitation des déchèteries aux entreprises susvisées ;

**AUTORISE** le Président et les vice-présidents à signer les marchés à intervenir avec ces entreprises ainsi que les pièces s'y rapportant.

## 11. ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC TRIVALIS POUR L'ACCUEIL DES DECHETS SECS

Rapporteur : M. Bernard COUDRIAU

La Communauté de Communes de Grand Lieu a pris contact avec le syndicat mixte TRIVALIS (Syndicat Mixte Départemental d'Etudes et de Traitement des Déchets Ménagers et assimilés de la Vendée) qui a construit en 2016 un centre de tri départemental VENDEE TRI, capable de trier tous les emballages plastiques dès 2017. Il s'agit, à ce jour, du seul centre de tri, à proximité du territoire, en capacité de trier tous les emballages plastiques dès 2017.

Le marché de collecte, de tri et traitement des déchets ménagers de la CCGL arrivant à échéance le 30 juin prochain, la mise en place d'une convention d'entente intercommunale avec TRIVALIS est envisageable.

Les bénéfices attendus par cette entente concernent :

- Une meilleure valorisation du flux de la CCGL, et ce, dès juillet 2017, sur les plastiques et les petits aluminiums notamment, ce qui entrainera une augmentation des soutiens et des recettes des filières et surtout dès 2018 avec le nouveau barème Eco-Emballages,
- Une réduction de la distance de transfert d'environ 10 km « aller » par rapport au centre de tri actuel situé à St Jean de Monts,
- Une réduction du coût de tri d'environ 25 € HT la tonne entrante, par rapport au coût actuel et même celui d'Arc en Ciel,
- Une réduction du volume des ordures ménagères résiduelles dès juillet 2017 pour les usagers de la CCGL qui pourront mettre leurs plastiques dans le bac jaune, et réduire ainsi le volume de leur bac gris présenté à la collecte.

Suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 22 novembre 2016, pour une entente intercommunale avec le syndicat TRIVALIS, les démarches de concertation se sont poursuivies pour la préparation du projet convention qui prévoit notamment :

- La création d'une entente intercommunale entre Pornic Agglo Pays de Retz, La Communauté de Communes Sud Estuaire, la Communauté de Communes de Grand Lieu et TRIVALIS ;
- La conclusion de la convention pour une période de 6 ans
- Le tonnage prévisionnel des emballages apporté par la Communauté de Communes de Grand Lieu à Vendée Tri
- Les conditions financières de l'entente

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le projet de convention à intervenir avec TRIVALIS.

**Le Conseil communautaire**, à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la convention d'entente intercommunale à intervenir avec TRIVALIS pour le tri des emballages ménagers et assimilés sur le centre de tri « Vendée tri » suivant le projet ci-joint ;

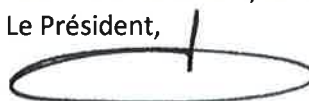
**AUTORISE** le Président et les vice-présidents à signer cette convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

### **INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

#### **12. PROCHAINES REUNIONS**

mois	jour	heure	objet	Lieu
<b>MARS</b>	Mardi 14	18h00	<b>BUREAU</b>	Salle de réunion – étage
	Mardi 21	18h00	<b>BUREAU</b>	Salle de réunion – étage
	Mercredi 22	18h30	Commission Habitat et urbanisme - <b>spéciale SIG</b>	Salle des commissions
	Mercredi 22	18h30	Commission Finances	Salle de réunion - étage
	Mardi 28	18h00	<b>BUREAU</b>	Salle de réunion – étage
<b>AVRIL</b>	<b>Mardi 4</b>	<b>18h30</b>	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE (BP 2017)</b>	Salle du Conseil – CCGL
	jeudi 6	19h00	Commission Piscines	Mairie de Saint Lumine de Coutais (à confirmer)
	<i>Mardi 11 ou 18</i>	<b>18h00</b>	<b>BUREAU (vacances scolaires)</b>	<i>Salle de réunion – étage</i>
	Mardi 25	18h00	<b>BUREAU</b>	Salle de réunion – étage

Fait à La Chevrolière, le 13 mars 2017  
Le Président,



Johann BOBLIN

